

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES DU **XX** 2021

Thorigny-sur-Marne

Ce rapport porte sur les points suivants :

- Adoption du Compte de gestion et du Compte administratif 2020
- Affectation définitive du résultat 2020

I. **BUDGET VILLE**

A) **COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020**

communauté d'agglomération

Le Compte Administratif 2020 se caractérise principalement par :

- **En fonctionnement :**

Une baisse des dépenses réelles (-2,1%) et une hausse des recettes réelles (+2,8%) par rapport au CA 2019. En conséquence, l'autofinancement 2020 est légèrement supérieur à celui de 2019 : les marges de manœuvre dégagées en section de fonctionnement (notamment les dépenses) permettent de réaliser un autofinancement (épargne de gestion) de 1 150 203 €¹ contre 953 589 € l'année précédente.

- **En investissement :**

A côté des dépenses courantes (voirie, bâtiments, écoles, parc automobile, informatique et matériel...), on retrouve notamment le maintien des projets de développement du territoire comme la redynamisation du centre-ville (aménagement, circulation, stationnement, affectation des services publics locaux).

Rappel : les sommes retracées dans ce document sont uniquement des opérations réelles (elles donnent lieu à des flux de trésorerie).

NB : Les chiffres ci-dessous concernent uniquement les opérations réelles et ne comprennent pas les écritures d'ordre.

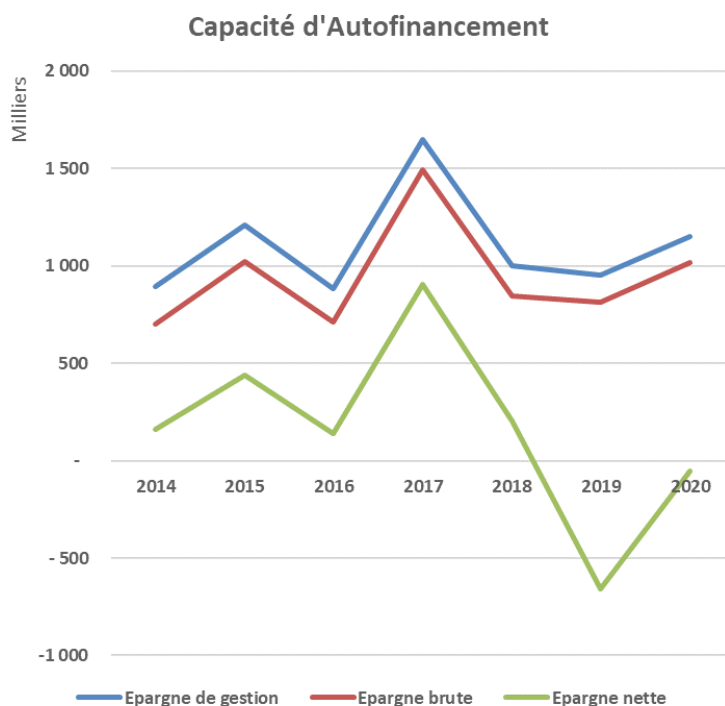
1- **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les conséquences de la crise sanitaire du COVID 19 se font ressentir en 2020. Toutefois, les effets de la crise semblent être amortis par :

- La perception de recettes exceptionnelles (subventions CAF à destination de l'enfance et de la petite enfance notamment),
- Des dépenses de fonctionnement bien moins élevées que prévues avec très peu d'évènementiel et une activité globalement réduite,

Ce constat ne permet pas de dégager une épargne nette (-52 375 €) en 2020 :

¹ Hors produit des cessions (336 020€)



a. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **charges à caractère général** sont en baisse : de 2 405 k€ en 2019 à 2 219 k€ en 2020, soit -8%.

Les principaux postes en baisse entre 2019 et 2020 sont les suivants :

- Achats de prestations de service (de 448 k€ à 304 k€, soit -32%),
- Electricité (de 308 k€ à 220 k€, soit -29%),
- Maintenance (de 212 k€ à 180 k€, soit -15%),
- Fêtes et cérémonies (de 53 k€ à 11k€, soit -79%),
- Transports collectifs (de 43 k€ à 22k€, soit -48%),
- Frais de télécommunication (de 48 k€ à 31 k€, soit -36%).

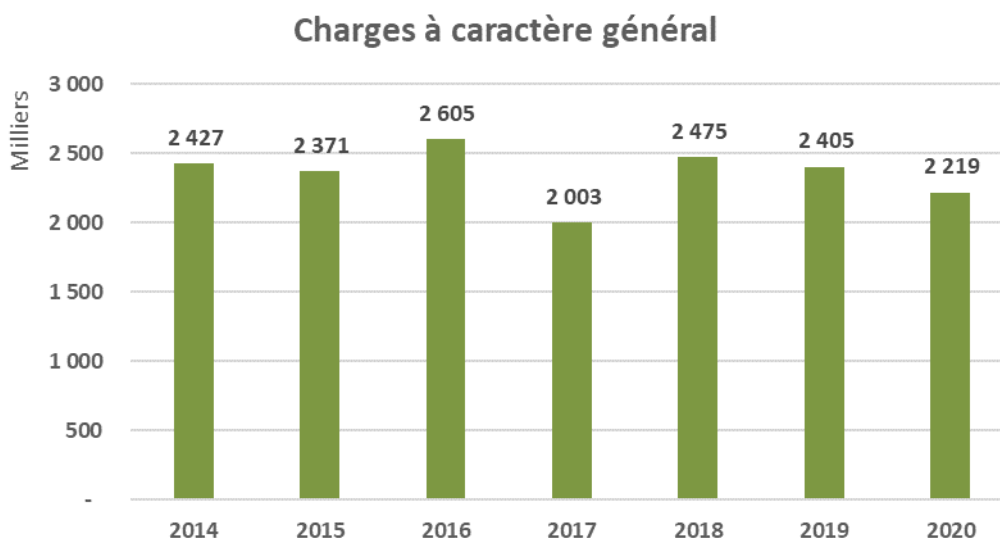
Ces postes sont eux-mêmes en baisse par rapport au BP et caractérisent principalement les dépenses non réalisées du fait des restrictions sanitaires.

Les postes en hausse entre 2019 et 2020 ont trait aux :

- Fournitures d'entretien (de 32 k€ à 46 k€, soit +42%),
- Autres matières et fournitures (de 172 k€ à 202 k€, soit +18%),
- Entretien et réparations des bâtiments publics (de 32 k€ à 63 k€, soit +100%),
- Honoraires (de 32 k€ à 66 k€, soit +103%),
- Réceptions (de 70 k€ à 111 k€, soit +58%) à mettre en lien avec la baisse du poste Fêtes et cérémonies.

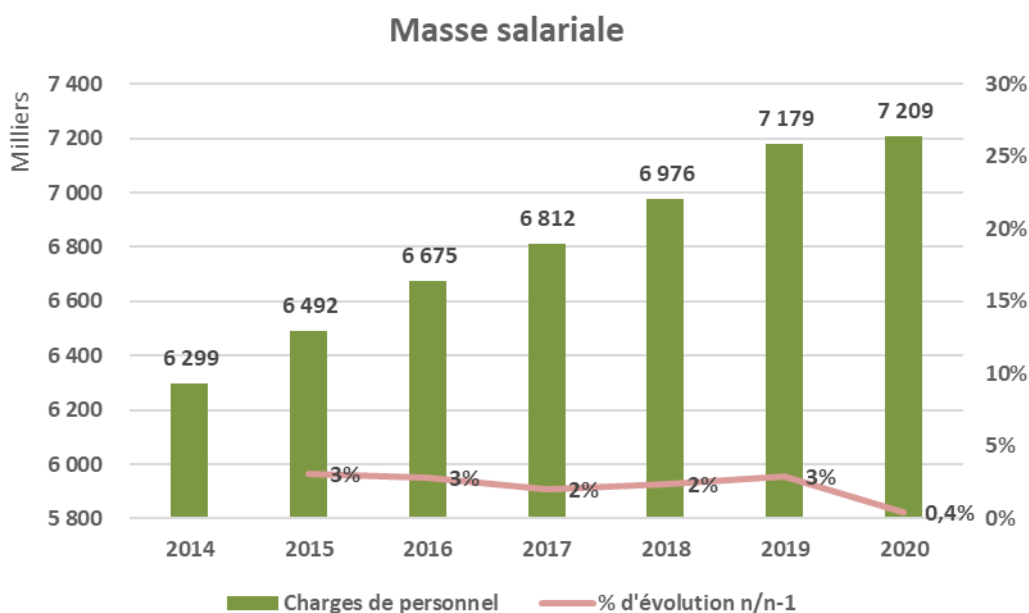
Depuis 2014 et en dehors d'un transfert de charges entre 2016 et 2017, les charges générales au Compte Administratif n'ont pas dépassé les 2,5 M€ et tombent à 2,2 M€ en 2020 pour les raisons évoquées ci-dessus. Ceci traduit une évolution

maitrisée sur des dépenses générales (elles représentent 22% du total des dépenses de fonctionnement réelles en 2020) :



Les **charges de personnel** restent stables entre 2019 et 2020, avec un pourcentage d'évolution de 0,4% pour un montant de 7,2 M€. En fonctionnement, c'est le poste de dépenses le plus élevé, il représente 72% des dépenses de fonctionnement réelles.

En 2020, l'évolution de la masse salariale est maitrisée. Elle inclue le GTV et les nouvelles autres dépenses (créations de postes nécessaires à l'activité). Sur la période 2014-2020, l'évolution moyenne du chapitre 012 (charges de personnel) au Compte Administratif est de +2,3% :

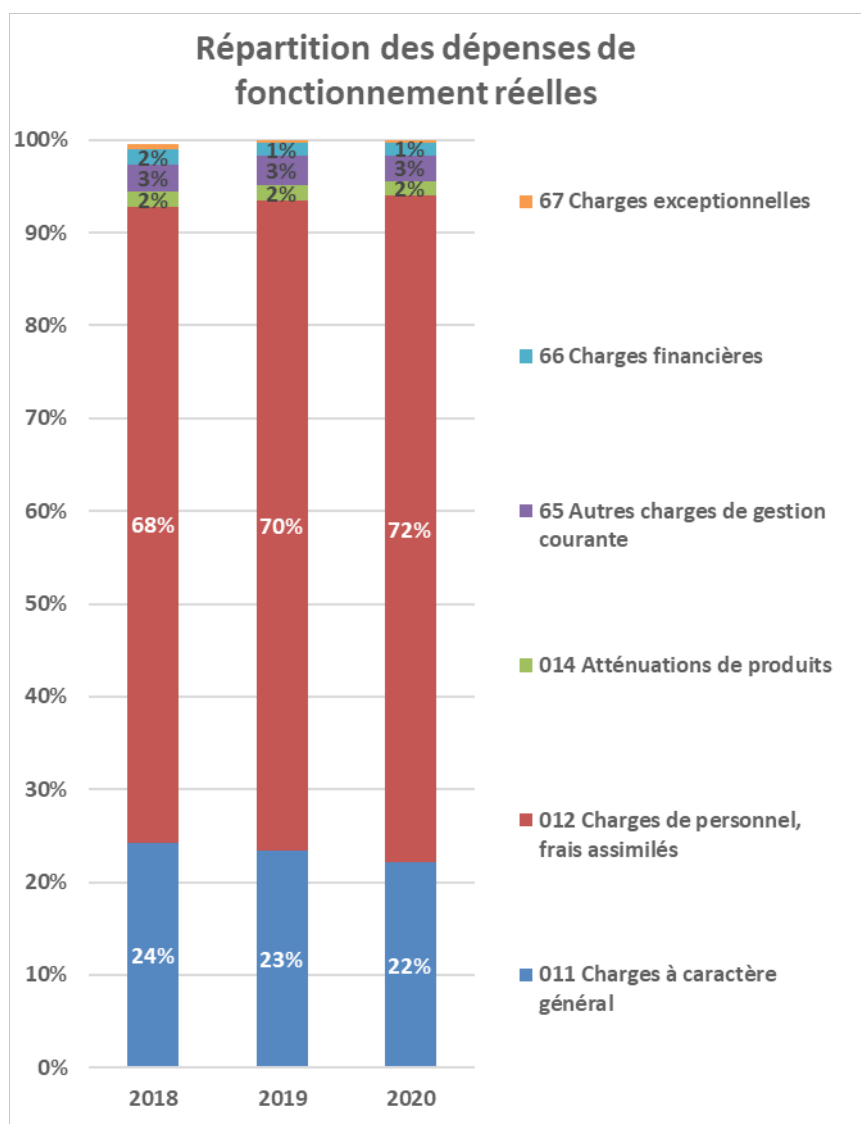


Les **autres charges** représentent 6% du total des dépenses de fonctionnement réelles et sont en légère baisse par rapport au CA 2019. Elles se composent des :

- Atténuation de produit (prélèvement loi SRU, FPIC)
 - o 157 k€ en 2020 contre 167 k€ en 2019,
- Autres charges de gestion courante (indemnités, redevances versées, subventions aux associations, au CCAS et à la Caisse des écoles)
 - o 157 k€ en 2020 contre 167 k€ en 2019,
- Charges financières (remboursement des intérêts de la dette)
 - o 134 k€ en 2020 contre 140 k€ en 2019,
- Charges exceptionnelles (remboursements et subventions exceptionnelles)
 - o 29 k€ en 2020 contre 30 k€ en 2019.

Les dépenses réelles de fonctionnement en 2020 s'élèvent à 10 664 631€ (-2,1% par rapport à 2019).

La composition des dépenses de fonctionnement réelles sur les 3 derniers Comptes Administratifs est la suivante :

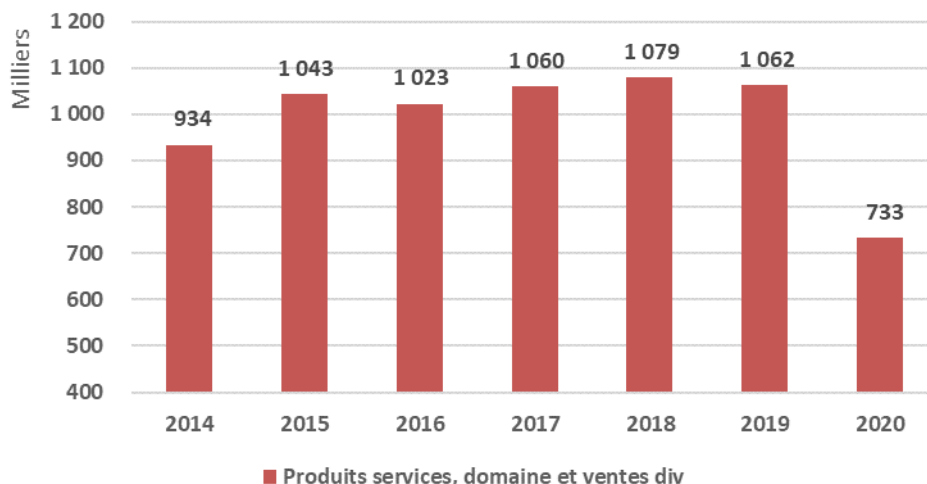


b. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les **produits des services** (recettes tarifaires restauration scolaire, accueil multi loisir et périscolaire, petite enfance et enfance, concessions et redevances d'occupation du domaine public...) sont fortement impactés par la crise sanitaire. Par rapport à 2019, leur montant passe de 1 062 k€ à 732 k€, soit -31% alors même que les tarifs n'ont pas évolué.

Les produits des services représentent 6,4% des recettes de fonctionnement totales en 2020 (contre 9,5% en 2019). C'est la première fois depuis 2015 que ces recettes se situent sous la barre des 1 M€ :

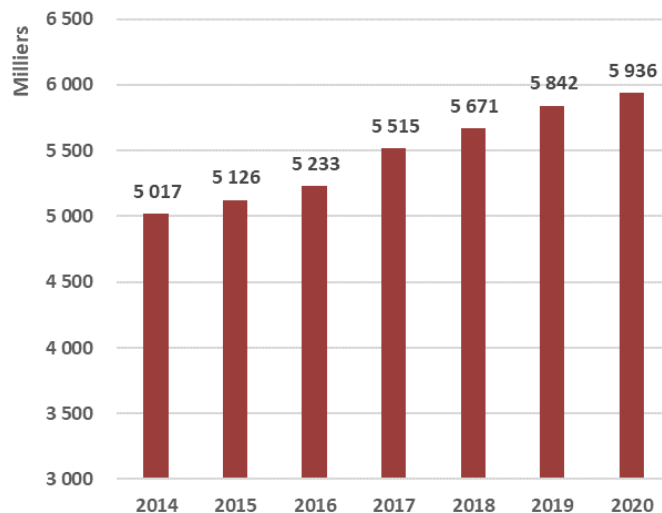
Evolution des produits des services



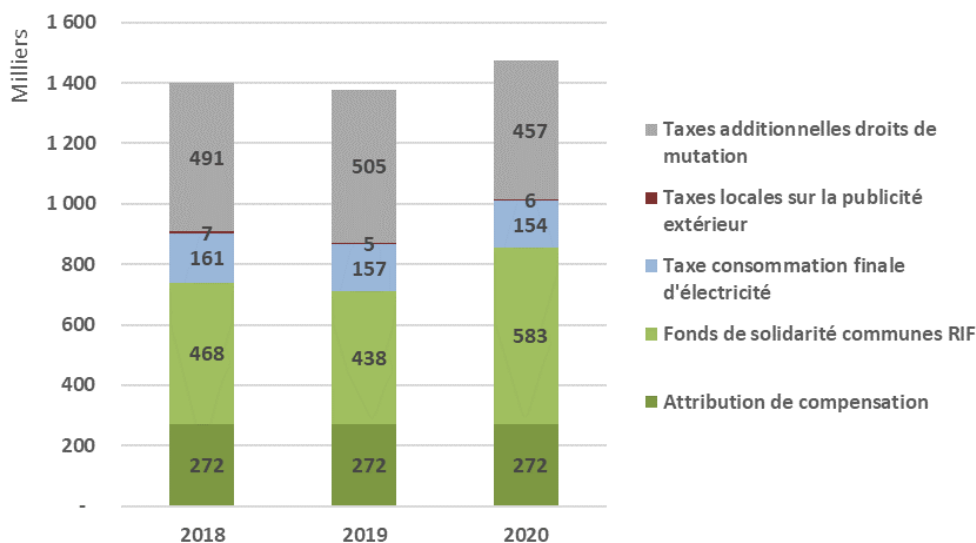
Le produit des **impôts et taxes** connaît une augmentation mesurée : de 7 254 k€ en 2019 à 7 422 k€ en 2020, soit +2,3%. Les taux d'impôts étant restés stables, la hausse provient principalement de l'augmentation réglementaire des bases d'imposition et d'un effet « péréquation » de la région (FSRIF).

La composition et l'évolution des recettes d'impôts et taxes est la suivante :

Evolution Taxes foncières et d'habitation



Evolution principaux impôts et taxes hors TH et TF



Les dotations et participations augmentent également et passent de 2 600 k€ en 2019 à 2 759 k€ en 2020, soit +6,1%. Elles se composent notamment des éléments ci-dessous :

Les dotations d'Etat	2019	2020
Dotation forfaitaire	1 226 399	1 269 807
Dotation de solidarité rurale	133 157	-
Dotation de solidarité urbaine	-	203 751
Dotation nationale de péréquation	111 294	133 553

La dotation forfaitaire est liée à l'augmentation de la population et est de ce point de vue stable. La hausse provient là encore d'un effet « péréquation » de la DSR à la DSU suite au passage de Thorigny dans la strate des communes de 10 000 à 20 000 habitants et de la DNP.

C'est l'ensemble de ces trois dotations qui constitue la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement).

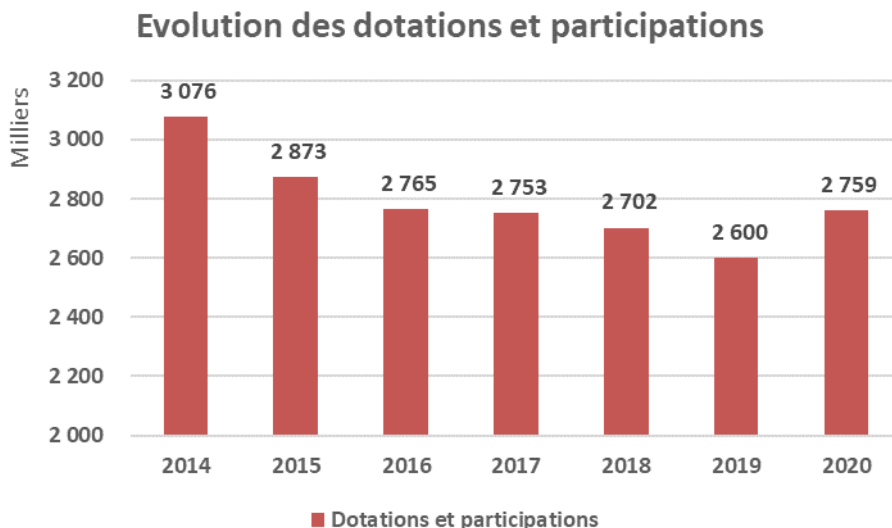
Les principales participations	2019	2020
Participation département	112 938	81 998
Participation autres organismes (CAF)	870 170	899 260

Suite à la crise sanitaire, les participations de la CAF (notamment pour l'enfance et la petite enfance) ont non seulement été maintenues mais la Ville a également perçu des subventions exceptionnelles afin de garantir le maintien des structures pendant les périodes de confinement.

Les compensations fiscales de l'Etat	2019	2020
Etat - compensation exonération taxes foncières	9 646	13 177
Etat - compensation exonération taxe habitation	100 021	108 274

Les compensations d'exonérations sont également en légère hausse.

Depuis 2014, au total, les dotations et participations sont baissées depuis 2014 conformément aux volontés gouvernementales (DGF) mais l'année 2020 connaît une hausse conjoncturelle en raison de la hausse de la péréquation et des participations exceptionnelles de la CAF notamment :



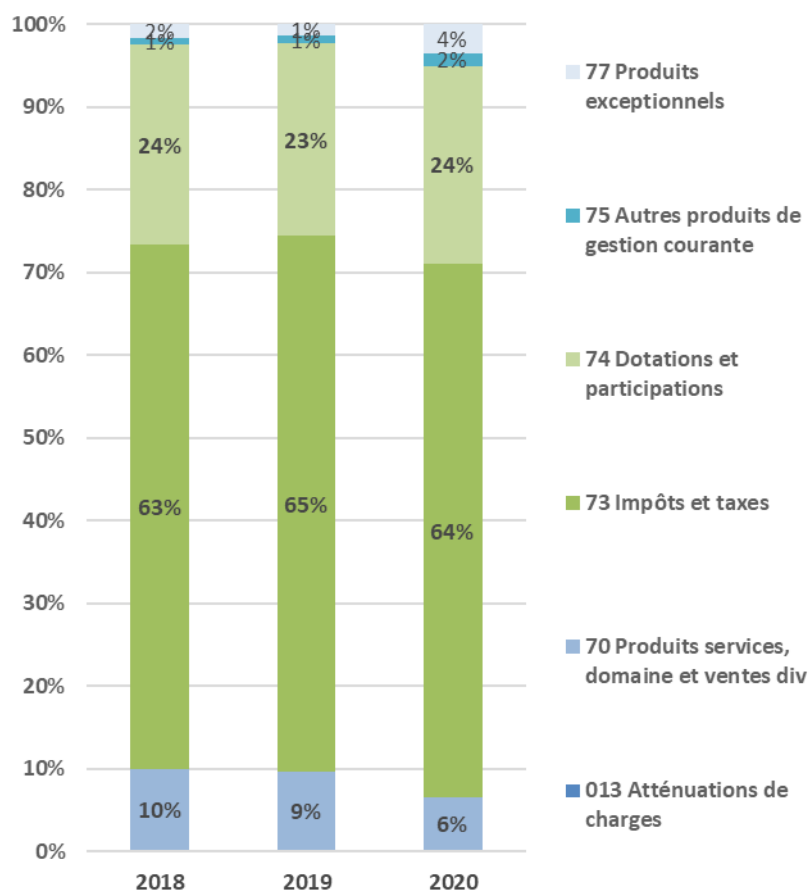
Les **autres produits** représentent 5% du total des recettes de fonctionnement réelles et sont en légère hausse par rapport au CA 2019. Ils se composent des :

- Atténuations de charges (remboursements rémunérations et Sécurité Sociale)
 - o 22 k€ en 2020 contre 20 k€ en 2019,
- Autres produits de gestion courante (loyers, taxe OM du Cabinet Médical, redevance EDF)
 - o 176 k€ en 2020 contre 116 k€ en 2019,
- Produits exceptionnels (produit des cessions, reprises sur créances, remboursements exceptionnels assurance)
 - o 405 k€ en 2020 contre 152 k€ en 2019, cette hausse provient de la vente du 1 rue Jean Jaurès pour 336 k€.

Les recettes réelles de fonctionnement en 2020 s'élèvent à 11 517 068€ (+2,8% par rapport à 2019).

La composition des recettes de fonctionnement réelles sur les 3 derniers Comptes Administratifs est la suivante :

Répartition des recettes de fonctionnement réelles



2- SECTION D'INVESTISSEMENT

a. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement 2020 s'élèvent à 5 958 292 € dont 2 244 887 € de « restes à réaliser » (dépenses engagées en 2020 qui seront liquidées sur l'exercice suivant).

Les dépenses d'investissement se répartissent essentiellement en 2 grandes catégories : les dépenses d'équipement et le remboursement du capital des emprunts :

- Les dépenses d'équipement sont de 4,9 M€ en 2020 (dont les 2,2 M€ de restes à réaliser) et se décomposent principalement comme suit :

	Mandats émis	Restes à réaliser
Frais d'études et réalisation doc. d'urbanisme	94 619	129 637
Achats terrains	599 836	254 308
Bâtiments scolaires	263 268	13 963
Bâtiments publics	882 431	1 341 916
Voirie	377 080	190 855
Réseaux d'électrification	65 914	127 756
Mobilier, informatique, matériel et outillage	266 248	63 218
Parc auto	20 030	2 190

- Le **remboursement du capital des emprunts** est de 644 k€ en 2020 contre 623 k€ en 2019. La hausse correspond à l'annuité supplémentaire de l'emprunt de 2,5 M€ mobilisé en 2020.
S'y ajoutent 424 k€ de remboursement d'un trop-perçu de taxe d'aménagement datant de 2017.

b. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement 2020 s'élèvent à 6 397 679 € dont 1 653 501 € de « restes à réaliser » (recettes engagées en 2020 qui seront perçues sur l'exercice suivant).

Leur décomposition est la suivante :

	Titres émis	Restes à réaliser
Subvention Etat Ecole Primaire	6 000	-
Subvention Etat Cabinet Médical	100 000	-
Subvention Département Complexe Sportif	-	129 925
Subvention Région Complexe Sportif	83 364	-
DETR (Dot. Equipement Territ. Ruraux)	110 970	53 576
Emprunt	2 500 000	1 470 000
FCVTA	245 851	-
Taxe d'aménagement	63 064	-
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 633 980	-

B) RESULTAT 2020

NB : les chiffres ci-dessous comprennent non seulement les opérations réelles qui ont été précédemment décrites mais aussi les opérations d'ordre (amortissements, Travaux en Régie).

	Résultat de clôture 2019	Affectation en investissement	Exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Fonctionnement	2 083 839,25	1 633 979,68	1 037 915,72	1 487 775,29
Investissement	- 993 485,48		1 479 081,27	485 595,79

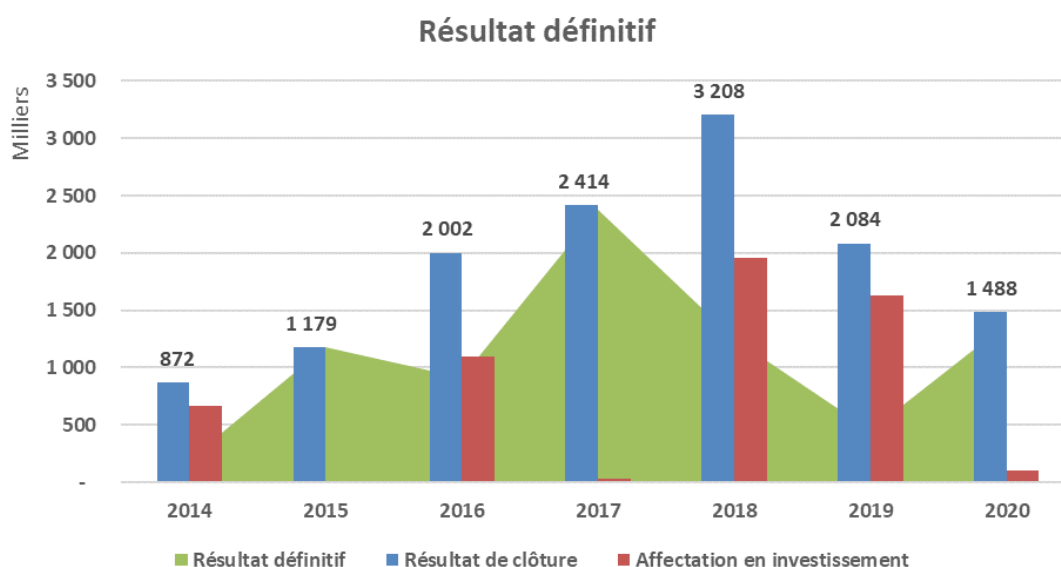
On constate que les chiffres sont conformes à l'Etat II-2 du Compte de gestion tenu par le Receveur qui figure en dernière page du Compte administratif qui vous a été remis.

Affectation définitive du résultat 2020 :

	Résultat de clôture 2020	Restes A Réaliser	Affectation en investissement	Résultat après affectation
Fonctionnement	1 487 775,29	-	105 790,54	1 381 984,75
Investissement	485 595,79	- 591 386,33		-
		- 105 790,54		

Après couverture du besoin de financement de la section investissement (- 105 790,54 €), le solde de l'excédent 2020 soit 1 381 984,75 € est affecté en fonctionnement au BP 2021.

Le graphique ci-dessous représente, depuis 2014, le résultat de clôture de l'exercice, qui permet de financer le besoin de financement de la section d'investissement, duquel est déduit le résultat définitif à reporter au BP suivant.



Sur la période, le résultat définitif varie donc en fonction du résultat de clôture et du besoin en investissement (lorsque les recettes d'investissement ne permettent pas de financer la totalité des dépenses d'investissement).

En 2020, le résultat définitif à 1 382 k€ est élevé : les recettes d'investissement ont financé la quasi-totalité des dépenses d'investissement. Cette somme viendra équilibrer le BP 2021.